



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/023
Direction territoriale du Havre

HAROPA PORT a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre routier sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HOEGH AUTOLINERS, 167 avenue des Grésillons – 92230 GENNEVILLIERS, SIREN n° 327 767 059 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

HAROPA PORT et la Société HOEGH AUTOLINERS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-138 portant sur la dépendance susvisée le 11/08/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 47 000 m²
Durée de la convention : 18 mois à compter du 01/06/2021

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-138 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.